

Département de l'AIN

Commune de
SAINTE-OLIVE



4b

PLAN DE ZONAGE
Extrait bourg

1/3000e



BIO
INSIGHT



34, Rue Georges Plasse
42300 ROANNE
Tel. : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr

Plan Local d'Urbanisme

**Modification de droit commun n°2
du PLU**

PLU approuvé le 25 juin 2015



REVISIONS ET MODIFICATIONS

1 - Modification simplifiée N°1 portant sur la suppression des ER au bénéfice de la commune et la modification du texte de l'OAP pour les zones 1AU. Approuvée le 22 septembre 2017.

2 - Modification simplifiée N°2 portant sur la suppression de la phrase « L'Ouest de la zone ne pourra pas accueillir de construction sur une largeur de 10 m minimum mesurée à partir de la limite entre la parcelle A76 et A599. » de l'OAP (zone 1AUa). Approuvée le 04 octobre 2018.

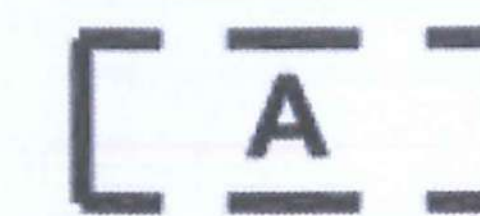
3 - Modification simplifiée N°3 portant sur la correction d'erreurs de transcription du texte approuvé de la modification n°1 dans la modification n°2. Approuvée le 31 août 2020.

4 - Modification de droit commun n°1 portant sur le changement de vocation des futures constructions à prévoir en zone 1AUa, impliquant le remplacement de la mention à la zone multi-usage par du logement groupé et individuel. Approuvée le 26 septembre 2024.

5 - Modification de droit commun n°2 portant sur la modification des règles applicables aux clôtures et aux toitures des constructions ; des règles applicables aux annexes et la restriction des constructions en zones A et N ; de la liste des ER ; de la restriction des commerces en zones U et UX ; des règles applicables aux espaces libres et plantations en zone UX ; le rappel du besoin de compensation des zones humides en cas de destruction en zones A et N et la correction d'une erreur de dessin d'un EBC sur le plan de zonage. Approuvée le 1^{er} juillet 2026.

LEGENDE :

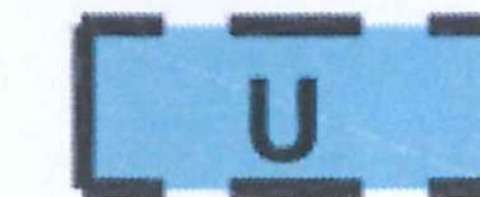
Format 1/3000e non respecté
Si vous souhaitez avoir un plan modifié en version
1/3000e merci d'en faire la demande en mairie de
Sainte Olive : mairie.steolive@adeli.biz



Zone A : zone agricole



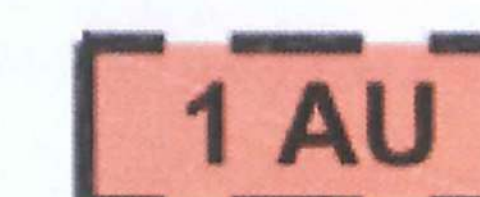
Zone UX : zone d'activités artisanales



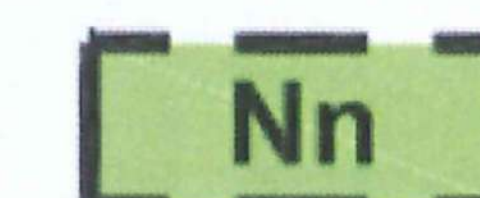
Zone U : zone urbaine



Zone Un : zone de préservation de la biodiversité et des paysages permettant une densification urbaine légère



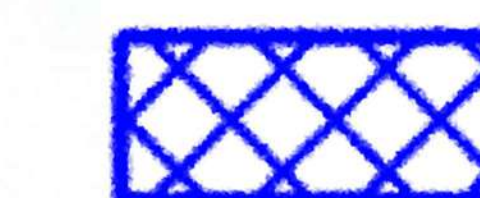
Zone 1AU (a et b) : zone d'urbanisation future à moyen terme - secteurs soumis à orientations d'aménagement et de programmation



Zone Nn : zone de préservation de la biodiversité et des paysages, accueillant des activités agricoles et de l'habitat



Zone NL : zone naturelle de loisirs pouvant accueillir des constructions légères



Emplacement réservé



Zones et Secteurs humides contribuant aux continuités écologiques et préservés pour l'écologie au titre de l'article L 123-1-5 III 2° et de l'article R123-11-i du CU



Espaces Boisés Classés identifiés au titre de l'article L 130-1 du CU



Haies et alignements d'arbres préservés au titre de l'article L123-1-5 III 2° du CU



Itinéraires de promenades et de randonnées à protéger
(plan départemental approuvé le 28/02/1984)



Bâti remarquable identifié au titre de l'article L 123-1-5 III 2° du CU



Sièges d'exploitation agricole



Lignes de transport électrique



Construction nouvelle à titre indicatif

PLU DE SAINTE-OLIVE
EXTRAIT ZONAGE BOURG
PLAN 1/3000e
(pièce 4b)

